AR Prefecture
043-200073401-20220915-2022093-DE
Reçu le 27/09/2022
Publié le 27/09/2022

mézenc loire meygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2022.093**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 08/09/2022

Membres en exercice : 43 **présents / 30** **Votants :** 35 Abstentions : 0 **contre :** 0 **Pour :** 35

SEANCE du 15 septembre 2022

L'an deux mille vingt -deux le jeudi 15 Septembre à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente de la commune de Lantriac.

Membres présents : Abrial Raymond, Allary Jean-Pierre, Arcis Michel, Aubry Alexandre, Bourdelin Didier, Bresselle Pierre, Brun Philippe, Cabanes François, Chabannes Fabien, Chaize Fernand, Chalendard Bernard, Chambon Jean-Luc, Chorliet Christian, Defay André, Delmas Francis, Devidal Joël, Fargier Jean-Marc, Gentes Laurent, Jourdan Laure, Loucao Elisabeth, Maute Annie, Palhier Emmanuel, Pons Jean-Pierre, Ribes Michel, Romieu Hervé, Roudil Aymeric, Sabatier Jean-Pierre, Sagueton Stéphane, Veysset Marie-Christine, Vilard Serge.

Procuration de Bonnet Raphaël à Pierre Bresselle, de Laurence Bonnet-Dessalces à Annie Mauté, de André Ferret à Jean-Pierre Sabatier, de Daniel Behar à François Cabanes, de Marie-Agnès Mourlevat à Marie-Christine Veysset.

Secrétaire de séance : Pierre Bresselle

OBJET : MULTI ACCUEIL SAINT JULIEN CHAPTEUIL. OUVERTURE LE MERCREDI

L'analyse des besoins sociaux réalisée en 2021 a mis évidence la nécessité d'ouverture le mercredi pour le multi accueil de Saint-Julien-Chapteuil.

Cette extension de jours d'ouverture permettrait de répondre aux demandes des familles de notre territoire.

Le conseil communautaire, après en avoir débattu et à l'unanimité des membres présents :

- Valide l'extension de l'agrément de l'établissement d'accueil du jeune enfant situé à St Julien Chapteuil, avec ouverture du mercredi, à partir du 1er janvier 2023,
- Sollicite un agrément à 11, à titre expérimental, pour les mercredis (Notre agrément est à 16 pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis)
- Mandate le Président ou son représentant pour effectuer l'ensemble des démarches nécessaires afin de permettre la mise en œuvre de la présente décision.

Le Président, Jean-Marc Fargier,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme